

# Réaménagement de l'avenue de Verdun

TEST

## Coût et subventions

Montant total du chantier : 2 516 000 euros HT (dont 1 000 000 en reste à charge de la ville)

Subventions (reversées directement à la CASGBS) :

- 250 000 euros du Département des Yvelines
- 264 000 euros du Conseil Régional d'Ile-de-France



## Présentation du projet

### Un projet structurant qui voit le jour

C'est un chantier de grande envergure qui s'est achevé. De novembre 2021 à novembre 2022, l'avenue de Verdun s'est métamorphosée pour devenir un axe de circulation majeur, en accord avec la nature et sécurisé pour tous les usagers. Le projet s'articulait autour d'objectifs précis : la création d'une piste cyclable à double sens, la végétalisation de l'espace et la gestion optimisée des eaux pluviales.

Afin de comprendre les enjeux de cette restructuration, nous allons vous détailler étape par étape l'avancée du chantier long de 980 mètres.

### Impact du chantier sur la circulation et le stationnement

Les travaux se sont déroulés en deux parties : la première s'est étendue du carrefour de la croix (au

départ de l'avenue du Général de Gaulle) jusqu'à l'avenue Carnot de novembre 2021 à mars 2022. La seconde va de l'avenue Carnot à la rue Paul Demange, de mars à novembre 2022.

En conséquence, chaque tronçon a vu sa circulation et son stationnement modifié suivant l'avancée des travaux.

## **La santé environnementale, un axe majeur de la mandature**

Le mandat 2020/2026 emmené par Jean-Roger Davin, maire de Croissy, est construit et financé sur les 5 ans à venir autour de 91 projets répartis autour de trois axes structurants : la démocratie participative, le label Terre de Jeux 2024 et la santé environnementale. Le réaménagement de l'avenue de Verdun s'inclut dans ce dernier axe et englobe plusieurs objectifs prioritaires : l'infiltration des eaux pluviales, la création de pistes cyclables, l'accroissement de la nature en ville ou encore la gestion maîtrisée des éclairages publics.

## **La CASGBS au cœur du projet**

En étroite collaboration avec ses 19 communes, l'Agglo déploie un Plan vélo entre 2019 et 2026. Ce projet a pour objectif final la réalisation de pistes cyclables dont Croissy et l'avenue de Verdun font partie. En ce sens, la Ville a étoffé son dispositif pour donner vie à la nouvelle artère urbaine. Le projet de piste cyclable à double sens sera implanté sur la moitié nord de l'avenue et fera 3 mètres de large.

Afin de simplifier les démarches, Croissy a récupéré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet. Le financement est assuré par la commune et par l'Agglo pour la partie cyclable.

## **De nouveaux espaces verts pour une meilleure gestion de l'eau**

La première étape structurante du chantier implique le renouvellement des arbres tout le long de l'avenue. Cette étape est prioritaire car les arbres sont dans un état avancé qui met en danger la sécurité des usagers.

De nouvelles essences d'arbres ont été choisies en concertation avec les riverains (voir dans le paragraphe « Les riverains au cœur du projet »), s'adaptant au mieux à l'environnement local.

Ces nouveaux arbres ont plusieurs vocations : créer un corridor vert tout le long de l'avenue, créer des poches de verdure avec une perméabilité des sols optimale et lutter contre le réchauffement climatique.

La réorganisation de l'espace incluant une piste cyclable va déplacer les zones de stationnement. Les arbres encadreront les places de parking. Il n'y aura donc plus trois voies sur la chaussée (double sens de circulation et places de stationnement) mais deux. Les voitures pourront se garer sur la moitié sud de l'avenue, le long de la voie piétonne.

La volonté de ce projet inclut également une meilleure gestion de l'eau pluviale (EP). Les essences choisies ont un système racinaire profond qui permet d'aller récupérer ces EP. Du côté de la piste cyclable, les noues d'infiltration – fosses végétalisées - récupéreront les EP pour les redistribuer aux végétaux (principe d'écoulement des eaux qui favorise l'infiltration de ces EP dans les espaces végétalisés).

## **Un espace isolé thermiquement**

La perméabilité des sols est un enjeu majeur du projet. La Ville a fait le choix d'un revêtement clair qui limite le phénomène d'îlot de chaleur. Au sud, les zones de stationnement sont ainsi perméables, ayant une action drainante pour plus d'îlots de fraîcheur et d'infiltration.

## **Convivialité et partage de l'espace**

La finalité du projet est d'accorder une importance particulière au partage de l'espace public. La cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes se fera ainsi de manière optimale.

Pour les futurs bancs installés, le choix s'est porté sur du bambou. Des supports-vélos et un point d'eau potable à proximité de la mairie compléteront l'offre. Les pistes cyclables seront de couleur beige - même au niveau des intersections sur la chaussée pour marquer une rupture et inciter les automobilistes à ralentir. Afin d'assurer la sécurité de tous les usagers, les cyclistes seront prioritaires sur la majorité de l'avenue et sur les rues perpendiculaires.

Des places de stationnement pour les PMR et les deux-roues seront également prévues et un éclairage LED limitera la pollution lumineuse - il sera possible de régler l'intensité lumineuse la nuit, suivant les contraintes.

Le début du chantier a également commencé par la création de 26 branchements d'assainissement en lien avec l'infiltration des EP.

## **Les riverains au cœur du projet**

Le maire et les élus ont réalisé du porte-à-porte pour présenter à chaque riverain concerné le projet de réaménagement. Chacun a notamment pris part au choix des essences d'arbres qui seront plantés : plusieurs leur ont été proposées et 4 doivent être retenues. La diversité des essences plantées est cruciale car elle permet d'éviter qu'elles soient toutes sujettes aux maladies.